



EB-2007-0013

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE

DE HYDRO ONE NETWORKS INC.

EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE DES INSTALLATIONS DE RENFORCEMENT DU TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ DANS LA VILLE DE BRAMPTON

Hydro One Networks Inc. (ci-après, le « Requérant » ou « Hydro One ») a déposé une requête datée du 28 février 2007 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après, la « Commission ») aux termes de l'article 92 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O., c. 15, Annexe B. Le Requérant a demandé une ordonnance de la Commission l'autorisant à construire des circuits souterrains de transport d'électricité de 230 Kilovolts d'environ 3 kilomètres. Les installations proposées seront disposées dans la ville de Brampton au coût estimé d'approximativement 51 millions de dollars.

Les installations proposées seront situées dans une emprise comportant déjà une ligne de transport entre le poste de transformation municipal Jim Yarrow (ci-après, le « PT Jim Yarrow ») et le poste de sectionnement Hurontario. Les installations n'exigeront pas l'acquisition de bien-fonds ou de droits sur des biens-fonds supplémentaires. Une carte présentant l'emplacement des installations proposées est jointe au présent avis.

La Commission a assigné à cette requête le numéro EB-2007-0013.

Le Requérant propose de construire les installations afin d'améliorer la fiabilité et la qualité du service d'électricité pour les consommateurs de la région Ouest de Brampton. Ce renforcement du transport a pour but de régler les problèmes de livraison de l'électricité et de surcharge thermique touchant les circuits existants de Hydro One qui approvisionnent le PT Jim Yarrow et le poste de transformation Pleasant. De plus, ce renforcement du transport a pour but d'augmenter la capacité de transfert de l'électricité dans la région de Toronto depuis l'Ouest.

Le requérant propose de mettre en service les nouvelles installations de transport en juin 2009.

Comment consulter les documents présentés par le requérant

Des exemplaires de la requête et des documents à l'appui présentés à l'avance seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission, ainsi qu'au siège social du Requéant aux adresses indiquées ci-dessous.

Comment participer

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

1. Vous pouvez faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission. Votre lettre doit inclure toute demande de présentation orale que vous désirez faire devant la Commission et parvenir à la Commission au plus tard **30 jours** suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié personnellement, au plus tard **30 jours** suivant la date de réception de l'avis.
2. Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant l'instance. Votre demande doit parvenir sous forme de lettre et parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié personnellement, au plus tard **10 jours** suivant la date de réception de l'avis.
3. Vous pouvez demander le statut d'intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir au plus tard **10 jours** après la publication du présent avis ou, si l'on vous a signifié le présent avis en main propre, au plus tard **10 jours** après la date de signification. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser les raisons sur lesquelles votre préférence est fondée. La Commission peut attribuer des dépens dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si vous

-3-

entendez solliciter des dépens auprès du requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux dépens. Vous devez également remettre un exemplaire de votre lettre d'intervention au requérant.

Vous voulez en savoir plus?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission www.oeb.gov.on.ca ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

Comment nous joindre

Lorsque vous répondez au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier de la Commission EB-2007-0013. Il est également important d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse postale et, le cas échéant, votre adresse électronique et votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues **au plus tard à 16 h 45** le jour exigé.

Pour votre commodité, la Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique. Notre adresse électronique est : boardsec@oeb.gov.on.ca. Veuillez inclure le numéro de référence du dossier de requête dans la ligne « objet » de votre courriel.

Les lettres d'intervention doivent être envoyées par courrier courant à l'adresse indiquée plus bas. N'oubliez pas de faire parvenir un exemplaire de votre requête d'intervention au requérant à l'adresse indiquée plus bas.

IMPORTANT

SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

ADRESSES

(Pour consulter un exemplaire de la requête)

Commission de l'énergie de l'Ontario

C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de :

M. Peter H. O'Dell
Secrétaire adjoint

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)

Télé. : 416 440-7656

Courriel : boardsec@oeb.gov.on.ca

Hydro One Networks Inc.

8^e étage, Tour Sud
483, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2P5

À l'attention de :

M. Glen MacDonald
Conseiller principal - Réglementation
Recherche et administration

Tél. : 416 345-5913

Télé. : 416 345-5866

Courriel :

glen.e.macdonald@HydroOne.com

Avocat de Hydro One Networks Inc.

15^e étage, Tour Nord
483, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2P5

À l'attention de :

M. Michael Engelberg
Conseiller juridique adjoint

Tél. : 416 345-6305

Télé. : 416 345-5972

Courriel : mengelberg@HydroOne.com

Fait à Toronto le 16 mars 2007.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Peter H. O'Dell
Secrétaire adjoint

WESTERN BRAMPTON TRANSMISSION REINFORCEMENT

